MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 89 Subvention (10.000 euros) à l'association Orchestre-Atelier Ostinato (20e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Orchestre-Atelier Ostinato, présidée par Monsieur Denis May. L'association est aidée par la Ville de Paris depuis 2000, ainsi que par la Direction régionale des Affaires culturelles et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Créée en 1997 à l'initiative de Manuel Rosenthal, l'association a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes musiciens en leur assurant une formation spécifique au métier de musicien d'orchestre, notamment par un travail régulier de répétitions et de concerts, en France et à l'étranger, au sein d'un orchestre dénommé Ostinato.

Outil de formation par excellence, l'Orchestre-Atelier Ostinato est composé de jeunes musiciens issus des conservatoires, en formation professionnelle. Cette formation spécifique est dispensée par des chefs et solistes des grands orchestres permanents (Opéra de Paris, Orchestre de Paris, Orchestre National d'Ile-de-France).

Pour la saison 2011/20112, l'Orchestre Atelier Ostinato poursuit sa longue collaboration avec l'Opéra Comique, avec un concert jeune public dans le cadre des « Rumeurs » ainsi qu'un programme « Feux et Tonnerres » autour de la Muette de Porticci d'Auber dirigeé par Jean-Luc Tingaud. Il se produit également comme l'an passé à la Salle Gaveau pour un récital de la soprane June Anderson. Par ailleurs, l'orchestre entame une collaboration avec la Clef des chants, au théâtre de l'Athénée avec l'opéra de Benjamin Britten Le Tour d'Ecrou. Cette production fera aussi l'objet d'une tournée en Province. Enfin, en février 2012, dans le cadre d'un partenariat avec la Réunion des musées nationaux, l'Orchestre Atelier Ostinato, dirigé par Jean-Luc Tingaud, a joué la symphonie Héroïque de Beethoven, dans la nef du Grand Palais.

Dans le prolongement de son activité pédagogique menée depuis douze ans, l'association souhaite continuer son action auprès des jeunes musiciens mais se destine à une évolution importante de sa structure en présentant son projet au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) afin que sa formation soit diplômante. L'orchestre Ostinato souhaite également établir des partenariats avec des orchestres permanents tels que l'ONDIF et l'Orchestre de Paris ainsi qu'avec l'Atelier lyrique de l'Opéra de Paris. L'Orchestre Ostinato a ainsi recruté la saison dernière Richard Schmoucler, violoniste à l'Orchestre de Paris comme responsable pédagogique.

Compte tenu de la qualité et de l'originalité de ses actions de formation et de diffusion, il est proposé d'attribuer à l'association Orchestre-Atelier Ostinato, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros au titre de ses activités en 2012.

Je soumets donc ce projet à l'approbation de notre assemblée, et vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 89 Subvention (10.000 euros) à l'association Orchestre-Atelier Ostinato (20e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Orchestre-Atelier Ostinato ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Orchestre-Atelier Ostinato dont le siège social est situé 67, avenue Gambetta 75020 Paris. 2012_01399- X 09619- Simpa : 45121

Article 2 : La dépense correspondante soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture